N° 95-0176 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Caluire et Cuire - Aménagements de voirie connexes à laréalisation du boulevard périphérique nord de Lyon - Approbation de l'avant- projet sommaire et du dossier d'enquête publique - Direction de la voirie -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de la séance du 19 décembre 1994, le conseil de Communauté a défini les objectifs poursuivis pour le réaménagement de la rive droite du Rhône, partie comprise entre le pont Winston Churchill à Lyon et la place Demonchy à Caluire et Cuire, et surles modalités de la concertation préalable qui ont été mises en place depuis cette date.

La mise en oeuvre de cette opération va se traduire maintenant par le lancement d'une enquête publique en application des dispositions de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

Le dossier d'enquête publique, qui vous est soumis aujourd'hui, comprend les pièces suivantes :

- les plans d'avant-projet sommaire de l'opération,
- une notice explicative,
- une estimation générale de l'opération,
- l'étude d'impact.

Il est exposé, dans cette dernière, les principaux points suivants :

- l'analyse de l'état actuel du site et de son environnement,
- le projet retenu et son avant-projet sommaire,
- l'analyse des effets du projet sur l'environnement,
- les mesures d'adaptation du projet en faveur de l'environnement (paysage, sécurité...) ;

B - Propose d'accepter le présent dossier d'enquête publique et de l'autoriser à solliciter monsieur le préfet du Rhône afin qu'il organise l'enquête publique correspondante ;

Vu le présent dossier d'enquête publique ;

Vu la délibération du précédent conseil en date du 19 décembre 1994 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Ouï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le présent dossier d'enquête publique.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter monsieur le préfet du Rhône afin qu'il organise l'enquête publique correspondante.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,